

de Vancouver au début de cette année et en automne dernier. A un moment donné, je n'étais pas très loin du bureau de la Commission du chômage de la ville de Nanaïmo mais j'avais des soucis qui m'ont empêché d'y entrer et de discuter de cette question avec la direction locale.

S'il est un sujet à propos duquel je n'ai pas cessé de recevoir une litanie constante de plaintes, c'est celui des retards injustifiés et de l'incongruité du système actuel qui consiste à tenter de gérer l'assurance-chômage par correspondance, à partir d'un bureau central aussi loin du lieu de résidence et de travail des gens que l'est ce bureau de Nanaïmo. Cela peut être idéal pour certains des électeurs de mon ami le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) mais il n'y a pas un seul bureau de la Commission de l'assurance-chômage dans ma circonscription qui embrasse pratiquement les trois quarts du Nord de l'île de Vancouver.

Je ne prétends pas que nous devrions en revenir intégralement à l'ancien système, celui des bureaux locaux, mais j'estime qu'il devrait y avoir des gens compétents auxquels pourraient s'adresser ceux qui ont des réclamations à présenter dans des localités bien choisies, et certainement dans les communautés d'au moins 20,000 âmes, telles que Port Alberni, ou, de 10,000 à 12,000 habitants, comme dans le voisinage de Campbell River.

Il est à espérer que tous ces gens n'auront pas à s'inscrire à l'assurance-chômage. J'ai reçu une véritable montagne de plaintes au sujet de gens auxquels on refusait les prestations résultant de la prime qu'ils avaient payée car leur acheminement avait parfois été retardé si longtemps que ces gens étaient de retour au travail avant d'avoir pu recevoir leurs prestations.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré.

**M. Jim McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la question posée à ce sujet, je déclare que le ministre du Travail (M. MacKasey) n'entend pas faire, avant que nous nous ajournions, une déclaration sur la politique du gouvernement au sujet des changements apportés à la loi sur l'assurance-chômage.

La deuxième partie de la même question se rapporte à un document reçu par les résidents de Campbell River. Ce document est maintenant parvenu au bureau du ministre du Travail. Il s'agit, apparemment, d'une pétition émanant d'un résident local qui dirige un bureau de la Commission d'assurance-chô-

mage ouvert à Campbell River. La Commission d'assurance-chômage s'attendait depuis quelque temps déjà à la présentation d'une telle pétition. On établit depuis quelques mois des données statistiques spéciales pour voir l'usage qu'on pourrait tirer d'un nouveau bureau établi à Campbell River. En se fondant sur les normes établies dans tout le Canada par la Commission, on se rend compte, d'après les données, que rien ne justifierait l'établissement d'un bureau permanent à Campbell River. On a enregistré, au cours des six dernières semaines, moins de 150 réclamations de la part de gens de Campbell River. C'est loin de la norme d'environ 12,000 réclamations par année qui sert de critère à la Commission pour l'établissement d'un nouveau bureau. La somme de travail en perspective à Campbell River ne justifie donc pas l'établissement d'un bureau permanent.

J'aimerais cependant établir hors de tout doute, en me fondant sur une revue des réclamations courantes, que les habitants de Campbell River reçoivent un service satisfaisant de la Commission, grâce au service postal. Les formulaires qu'ils doivent remplir pour réclamer leurs prestations d'assurance-chômage ont été simplifiés à tel point qu'une personne possédant un minimum d'instruction peut y arriver sans difficulté. La réclamation des prestations peut donc s'effectuer rapidement et efficacement par la poste au bureau de Nanaïmo, située à une distance de quelques milles seulement.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Quelques milles?

**M. McNulty:** Malgré ce que j'ai dit et bien que la Commission croie assurer un service efficace aux habitants de Campbell River, elle est disposée à examiner de nouveau la situation dans cette région. Le travail de la Commission d'assurance-chômage, dans le cas de cette localité, est quelque peu saisonnier; à certaines époques de l'année, bon nombre de personnes sont en chômage en même temps, par suite des conditions atmosphériques, et réclament leurs prestations d'assurance-chômage. Lorsque ces mises à pied se produisent, la Commission pourrait peut-être détacher temporairement du personnel à Campbell River afin de raccourcir un peu la durée d'examen des demandes. On étudiera l'éventualité d'une telle procédure.

En outre, la Commission continuera à établir des statistiques sur le nombre des habitants de Campbell River qui réclament l'assurance-chômage, ce qui lui permettra de faire le point. La Commission reconsidérera sa décision s'il devenait évident que la besogne exige un bureau à plein temps.